

Propositions aux établissements

Pour une politique partenariale
éthique, transparente
et démocratique

Septembre 2026



eies



Propositions aux établissements d'enseignement supérieur

Pour une politique partenariale
transparente, éthique et démocratique

Septembre 2026
CC BY-SA 4.0

www.eies.fr

Vous lisez la version détaillée de nos propositions. La version résumée est disponible [ici](#).
Voir aussi les [propositions politiques](#) qui accompagnent ces demandes.

Introduction

Depuis plusieurs années, la communauté étudiante s'interroge sur le cap que prend l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Ce qui était pensé comme un service public s'est progressivement ouvert aux partenaires privés, au point que la valeur d'une formation se mesure désormais à l'aune du salaire qu'elle promet, quel que soit l'employeur ou l'impact de ses activités sur la société.

[Des étudiant-es se sont mobilisé-es](#) pour porter ce sujet dans le débat public. Ils et elles continueront de le faire tant qu'une réflexion sérieuse n'aura pas été ouverte sur l'avenir de l'ESR. Tant que ne sera pas remise en cause la pseudo « neutralité » des établissements qui laissent la place à des secteurs et entreprises particulièrement controversés, au détriment de l'intérêt et des aspirations étudiantes. Cette neutralité n'en est pas une : elle ne donne aucune place à d'autres modèles de société, et nuit le plus souvent aux [fonctions premières](#) de l'enseignement : donner à penser, permettre d'élaborer des solutions à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux complexes.

En décembre 2024, le collectif EIES a été créé. Composé d'étudiant-es, d'ancien-n-es étudiant-es, de doctorant-es, il s'est donné pour mission de cartographier les liens d'influence des entreprises privées dans l'ESR, afin de rendre ces informations transparentes et accessibles, ainsi que de décrire leurs conséquences sociales et politiques. Cette cartographie a été publiée en septembre 2025 sur le site eies.fr, et dresse un tableau préoccupant. Elle démontre l'influence systémique d'une poignée d'acteurs dont les intérêts se posent à l'encontre de l'intérêt général.

*Sur les 20 entreprises les plus présentes dans notre échantillon d'établissements, 5 produisent des armes pour des puissances étrangères, 2 du pétrole, 3 sont des banques françaises polluantes, et **seulement 4 n'ont pas été condamnées par la justice ou impliquées dans des scandales sociaux ou environnementaux.***

Ce constat interroge très largement les étudiant-es sur les voies professionnelles que l'on peut leur promettre et sur le projet de société auxquels ils contribuent. A l'heure de bouleversements majeurs, la question des partenariats n'est pas décorative ou purement éthique. L'indépendance économique et idéologique de l'ESR est plus que jamais nécessaire. Former une génération critique, libre de sa pensée, est une façon de prendre du recul sur la violence du monde, de refuser de se subordonner à des intérêts particuliers. Pour les établissements, c'est aussi être à la hauteur de leur mission éducative. Les voies alternatives trop peu représentées aujourd'hui sont précisément celles dont nous avons besoin pour offrir aux étudiant-es des débouchés sains et des trajectoires d'avenir.

Nous ne nous opposons pas au secteur privé. Nous militons pour une meilleure représentation des options qui s'offrent à nous. Nous militons pour que les établissements cessent de devenir, sous couvert de neutralité, la chambre d'écho voire le relais intellectuel d'industries qui refusent de se remettre en question. Ce travail prospectif et normatif entend faire avancer l'ESR dans 3 directions :

- Se doter de critères éthiques objectifs sur ce qu'on peut attendre d'un partenaire, ou au contraire lui reprocher ;
- Identifier de manière transparente celles des entreprises qui ont des pratiques problématiques, à mettre en regard des pratiques vertueuses peu représentées ;
- Distinguer les types de relation que l'on peut continuer à nourrir – parce qu'ils ont peu d'incidence sur le projet pédagogique ou de société de l'établissement – et ceux qu'il faut absolument arrêter.

Dans ce document, nous formulons des propositions concrètes pour les établissements qui souhaitent renouer avec leur mission de service public, et travailler avec la communauté étudiante, plutôt que contre elle, sur la voie de l'indépendance.

Comment décider quels partenaires sont acceptables ?

Dans ce document, nous utiliserons deux termes principaux :

« Entreprise problématique » : un certain nombre de critères objectifs ont été rassemblés dans [cet article](#) rédigé par un groupe de travail dédié à l'ENS-PSL. Leurs propositions nous semblent constituer une base crédible pour évaluer une entreprise et filtrer les partenaires.

L'idéal serait de procéder en deux étapes. Une première étape exclurait automatiquement certains partenaires, sur la base des critères suivants : antécédents judiciaires, atteintes graves portées à l'environnement, activités dans certains secteurs dangereux ou controversés dont la liste serait prédéfinie. Ensuite, une évaluation plus précise des partenaires restants pourrait les distinguer qualitativement (taille, conflits d'intérêts, présence sur un registre de surveillance, antécédent de greenwashing, etc.), suivi éventuellement d'un vote de la communauté étudiante sur la poursuite des partenariats, au cas par cas. A titre d'exemple, nous vous invitons à consulter la [charte](#) produite par les étudiants d'AgroParisTech en 2025 pour filtrer les entreprises invitées à leur Forum, qui reprend des critères similaires.

→ *Cette classification et les exclusions qui en découlent doivent s'appliquer aussi quand c'est l'une des filiales de l'entreprise, ou le groupe auquel elle appartient, qui se voit remis en cause (dans l'esprit de la loi de 2017 sur le devoir de vigilance)*

« Acteurs alternatifs » : nous désignons par là tous les écosystèmes de structures explicitement engagées dans un but d'intérêt général, qui incluent (sans s'y limiter) : acteurs de l'économie sociale et solidaire, coopératives, associations, secteur public ou autres formes d'engagement. En dehors de ces critères par type de structure, nous désignons plus généralement toute organisation qui revendique un but social, écologique et qui cherche explicitement à proposer une *alternative* aux modèles dominants dans son secteur.

Il n'existe pas de définition universelle d'un partenaire "vertueux", mais certains réseaux donnent des pistes : la plateforme [Jobs that make sense](#), le [Réseau des Scop et Scic](#), le [Collectif pour une Transition Citoyenne](#) ou encore le [RIPESS](#) (réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire), [B Corp](#), ou le [Mouvement Impact France](#). S'appuyer sur ces réseaux ne signifie pas donner carte blanche à ces entreprises : faire preuve d'esprit critique reste nécessaire pour éviter le greenwashing.

→ *Nous ne partons pas du principe que parce qu'un modèle est dominant, il représente un choix 'neutre'. Chaque secteur économique est contesté dans ses méthodes et ses modèles, et les alternatives souffrent d'un manque de visibilité et de ressources, souvent précisément parce qu'elles poursuivent un but de société plus que financier. Choisir des partenariats dans une volonté de gagner en notoriété, ou de monter dans les classements de salaires en sortie d'études, n'est pas un choix neutre non plus. Si l'enseignement supérieur est à la hauteur de son devoir d'objectivité, il se doit de présenter aux étudiants les alternatives, débats et controverses qui peuvent exister dans son domaine ; ainsi que d'autres critères de réussite.*

Propositions transversales

Nous avons identifié 3 piliers transversaux fondamentaux pour garantir l'indépendance de l'ESR. Ils n'engagent pas directement les budgets de l'établissement, mais ils font évoluer les processus de décision et les principes sur lesquels agit l'établissement. Sans ces piliers, toute volonté d'agir prend le risque d'être insuffisante, inefficace ou mensongère.

Un principe de transparence

Tout partenariat ou contrat signé avec un organisme privé doit être rendu public sur le site de l'établissement, y compris son objet, sa durée, les montants financiers en jeu, les contreparties éventuelles (comme la visibilité sur le campus, l'accès aux étudiant·es, aux données, aux locaux, etc.) ; ou à défaut, garantir un droit d'accès aux conventions de partenariat sur simple demande, sans clauses de confidentialité.

Ce niveau d'exigence n'est pas nouveau : il correspond au principe légal d'accès aux documents administratifs, qui s'applique déjà aux établissements publics : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 15). Pourtant, dans les faits, des étudiant·es doivent régulièrement saisir la CADA, voire recourir au tribunal, pour faire valoir ce droit élémentaire. Nous demandons son application effective sans qu'il soit nécessaire de se battre pour l'obtenir. La transparence sur la gestion du service public est le socle de base de tout débat sain à l'avenir.

Un principe d'éthique et d'intégrité

Tout d'abord, nous proposons que chaque établissement se dote d'un **règlement des partenariats appliqué automatiquement à tous ses contrats avec des organismes privés**. Il doit prévoir :

- le refus explicite des clauses de non-dénigrement, des clauses limitant la liberté académique ou la liberté d'expression des communautés étudiantes et de recherche.
- l'intégration dans chaque contrat de clauses de rupture si le partenaire est a) condamné pour corruption, fraude, ou toute autre infraction pénale, ou b) impliqué de manière documentée dans de la désinformation, des violations graves des droits humains ou des atteintes graves à l'environnement.

Cela suppose que toute prestation, y compris pro bono, fasse l'objet d'un contrat formel.

Mais plus largement, **les nouveaux partenariats ne devraient être conclus qu'avec des entreprises respectant des critères d'éthique et d'intégrité** (voir la section : comment décider quels partenaires sont acceptables ?). C'est-à-dire en se dotant d'une liste claire d'indicateurs pour filtrer les propositions de partenariats. Certains de ces indicateurs servent à exclure automatiquement de potentiels partenaires (antécédent judiciaire, activités dans certains secteurs prédéfinis) et d'autres à examiner qualitativement les partenaires potentiels restants pour s'assurer de leur cohérence avec le projet pédagogique et avec le respect des engagements écologiques et sociaux.

Un principe démocratique

Toute évolution sérieuse de la politique partenariale suppose d'abord que les instances qui en décident soient elles-mêmes exemptes de conflits d'intérêts. Cette démarche ne peut donc pas reposer sur les seules directions : elle doit associer les étudiant-es, les enseignant-es-chercheur-es et les personnels, sans participation des partenaires eux-mêmes, dans des instances formalisées qui leur donnent un poids réel dans la décision.

La première étape concerne donc la **composition des organes de gouvernance** (Conseil d'administration, conseil scientifique ou autre, CA de la Fondation). Lorsque ces instances intègrent des personnalités extérieures - suivant leur obligation légale -, celles-ci ne devraient pas y représenter des intérêts économiques privés, mais des intérêts collectifs : communautés scientifiques, experts indépendants, personnalités publiques. Les représentants d'entreprises identifiées comme problématiques en application des critères de ce document doivent en être écartés (voir le détail de la proposition sur la gouvernance ci-dessous).

Plus largement, faire évoluer une politique partenariale prend du temps, soulève des questions complexes et doit donc **faire participer la communauté éducative dans son ensemble** en s'appuyant sur des critères éthiques et scientifiques transparents. Cela pourra se faire sous diverses formes : intégration de ces acteurs dans une commission des partenariats existante, création d'une nouvelle commission spécialisée, présence de ces acteurs dans le CA, convention étudiante (par exemple sur le modèle de celle d'[AgroParisTech](#)) avec un suivi annuel de l'application des décisions, vote de la communauté éducative sur un certain nombre d'orientations et sur le renouvellement des partenariats structurants, etc.

Propositions thématiques

Certains contextes particuliers nécessitent des propositions à part, qui sont complémentaires de celles ci-dessus mais qui ne les remplacent pas. Nous formulons donc des propositions thématiques, adaptées à des formes d'influence spécifiques que peuvent avoir les partenaires dans les établissements. Celles-ci se basent sur la [nomenclature des canaux d'influences](#) développée par EIES.

Catégorie	Type de lien	Propositions spécifiques
Gouvernance	Siège au Conseil d'Administration	Instaurer un principe d'incompatibilité entre (a) la participation aux instances de gouvernance en qualité de personnalité invitée, et (b) tout intérêt financier ou toute forme d'influence exercée par ailleurs sur les activités de l'établissement (partenariats, recherche, formation) Rééquilibrer la composition des personnalités extérieures en substituant aux représentants d'intérêts privés des personnalités issues de la société civile, des communautés scientifiques ou d'expertise indépendante.
Gouvernance	Siège dans des instances de gouvernance avec un rôle consultatif	Au-delà des instances de gouvernance réglementées, intégrer systématiquement la communauté étudiante dans les organes de décision de l'établissement. Si la représentation des employeurs est nécessaire – par obligation légale ou volonté de l'établissement, encadrer la participation du secteur privé à un comité <i>consultatif</i> d'employeurs, représentatif de leur diversité (en termes de taille, de secteur et d'engagement). Ce comité ne serait saisi que pour les questions liées à l'employabilité : compétences, besoins de recrutement, événements professionnels. Sa composition et ses missions devraient être approuvées par la communauté éducative – étudiants et enseignants-chercheurs. Tous les documents liés (CR de réunions notamment) seraient diffusés publiquement, suivant le principe de transparence établi plus haut
Gouvernance	Ancien-nes d'entreprises à des postes de direction	Recruter à la tête de l'établissement une personne issue de l'établissement ou du monde de la recherche. Plus largement, recruter à la direction des établissements des profils au parcours professionnel diversifié, de préférence issu du monde de la recherche ou de la société civile, et n'ayant pas exercé plus de cinq ans dans une entreprise problématique (cf définition ci-dessus).
Gouvernance	Gouvernance des fondations et autres associations d'alumni	Conditionner l'utilisation des fonds des fondations à deux principes : a) gouvernance assurée par une instance élue et représentative de l'établissement (étudiant-es, personnels, alumni, chercheur-euses), et de garant-es extérieurs de l'État et de la société civile ; b) interdiction pour les donateurs privés d'orienter, conditionner

		ou flécher l'allocation des fonds (cf proposition suivante)
Académique	Financement académique ou de recherche	Tout financement privé destiné à des activités académiques ou de recherche, doit transiter par un fonds interne à l'établissement dont l'allocation est décidée par le conseil scientifique de l'école, en collaboration avec les étudiants ; ou toute autre instance équivalente.
Académique	Enseignant-es issu-es du privé	Pour tout intervenant extérieur, enseignant vacataire ou contractuel issu d'une entreprise : a) annonce préalable des interventions et tenue d'un registre public par l'établissement ; b) signature d'une déclaration publique d'intérêts et d'un engagement au respect du consensus scientifique ; c) possibilité pour les étudiant-es de contester formellement et anonymement la présence d'un intervenant en cas de manquement à ces principes. d) en cas de mensonge sur la déclaration d'intérêts ou de violation de l'engagement écrit, le contrat lié à l'intervenant est caduc et cette personne n'est plus invitée à participer aux événements ou missions de l'établissement
Académique	Conférence ou autre évènement associé à un programme d'études	
Académique	Projet étudiant associé à un programme d'études	
Académique	Implantation sur les campus (bâtiments)	Préserver l'espace académique : aucun bâtiment du campus, (y compris espaces d'enseignement et lieux de vie étudiants) ne doit porter le nom d'une entreprise ou d'un donateur privé.
Académique	Taxe d'apprentissage	<i>Ce domaine fera l'objet de propositions détaillées plus tard.</i>
Associatif	Parrainage de promotion	Le parrainage de promotion doit rester une pratique facultative décidée par la communauté étudiante. Garantir aux étudiants la liberté de choisir leur parrain / marraine sans interférence de l'administration ou des partenaires de l'établissement. Le parrainage de promotion doit être établi sans aucune contrepartie, y compris financière.
Associatif	Financements ou partenariats avec des associations étudiantes	Garantir un droit de retrait étudiant pour toutes les conférences / événements organisés avec des partenaires extérieurs avec lesquels ils ne souhaitent pas interagir.
Associatif	Conférences ou événements non associés à un programme d'études	→ <i>Certains événements obligatoires (conférence d'un parrain de promotion, intervention d'un recruteur ou financeur, visite d'entreprise, etc.) ne relèvent pas directement de la formation. Les étudiant-es doivent pouvoir refuser d'y assister sans justification et sans conséquence sur leur scolarité ou leur évaluation.</i> Adopter une charte de financement des associations étudiantes qui conditionne l'accès aux locaux au respect des mêmes critères de transparence et d'éthique que l'établissement (voir plus haut) notamment pour le BDE et les associations culturelles et politiques.

Professionnel	Événement professionnel	
Professionnel	Contrat marque employeur	Préserver l'espace de formation en supprimant les contrats de « marque employeur ». L'accès aux étudiant·es ne peut être vendu comme un espace publicitaire, quel que soit l'organisme qui paie pour y avoir accès. Les interventions extérieures doivent répondre à un objectif pédagogique clair, refléter la diversité des trajectoires professionnelles et préserver l'indépendance intellectuelle de la formation.
Professionnel	Forum des métiers	Rééquilibrer les forums des métiers : a) diversifier les structures invitées pour que les acteurs alternatifs (cf. définition ci-dessus) représentent une majorité des stands et des interventions b) donner les moyens aux plus petites structures de venir en ajustant le prix de la participation, en les défrayant voire en les soutenant financièrement c) exclure les secteurs ou entreprises les plus problématiques (cf. principe d'intégrité plus haut) et pour toutes les autres dont l'invitation pourrait générer faire débat, soumettre leur présence au vote des étudiant·es d) publier suffisamment en amont la liste des structures invitées

Récapitulatif

3 PRINCIPES À RETENIR

Transparence

Publier systématiquement tout contrat passé avec un partenaire privé, incluant : objet, durée, montants, contreparties. À défaut, garantir un droit d'accès à ces contrats sur simple demande, sans clause de confidentialité abusive.

Intégrité et éthique des contrats

Conditionner tout nouveau partenariat au respect de critères éthiques définis, excluant par défaut les entreprises les plus problématiques. Adopter un règlement des partenariats incluant des clauses de rupture en cas de mauvais comportement du partenaire, et l'interdiction de toute clause limitant la liberté académique.

Intégration des étudiants à la prise de décision

Rééquilibrer la composition des instances de gouvernance au profit de personnalités indépendantes et d'acteurs alternatifs. Associer la communauté éducative (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels) aux décisions relatives à la politique partenariale.

Que faire maintenant ?

Appel aux établissements

Ces propositions constituent le socle de base sur lequel construire l'indépendance de l'ESR. Certaines vous sembleront raisonnables, d'autres hors de portée. Pour l'instant, la première nécessité est d'ouvrir la discussion au lieu de l'étouffer, en invitant les étudiants à se saisir de la question et en organisant, au sein votre établissement, un espace de débat dans lequel aucune opinion n'est ignorée. L'exigence sous-jacente est la transparence complète sur la présence et la nature exacte des partenariats.

La place qu'aura le secteur privé dans l'ESR à l'avenir est un sujet contesté et EIES n'ignore pas que des choix difficiles doivent être faits – et assumés. Mais nous sommes convaincus d'une chose : pour transformer l'enseignement, pour que nos formations se montrent à la hauteur des crises écologiques, sociales et politiques, il faut être libre d'être critique et de réfléchir à l'avenir. Les formations techniques n'y échappent pas non plus. Ces crises sont trop importantes pour être enseignées et subordonnées à l'impératif de rentabilité d'une poignée d'acteurs. Dans l'intérêt des étudiant-es, ouvrons le débat de l'indépendance.

Nous nous tenons à la disposition de toute personne qui souhaite dialoguer sur l'application de ces propositions.

Sincèrement,

Le collectif EIES

Vous lisez la version détaillée de nos propositions. La version résumée est disponible [ici](#).
Voir aussi les [propositions politiques](#) qui accompagnent ces demandes.

Ces propositions ont été élaborées par :



www.eies.fr

Et sont soutenues par les organisations suivantes :



[Pour un Réveil Écologique](#)



[Ingénieurs Sans Frontières](#)



[Sciences Citoyennes](#)



[Les Amis de la Terre](#)



[Academia](#)



[Observatoires des Armements](#)



[CAALAP](#)

Septembre 2026
CC BY-SA 4.0

eies.fr

